



Litige avec vendeur de matelas sur un marché pour un délai de pai

Par Pfpixvu

Bonjour j ai acheté 3 matelas sur un marché ne pouvant payer en carte bleue ni chèque je paie en espèce depuis le 30 novembre 2022 j ai réglé 2 matelas et sur le dernier j ai régler le 5 de ce moi ci 200 euros il me reste 350 euros à donner pour lundi 16 j avais demandé un délai de paiement mais la vendeuse a refusé et menace de me reprendre un matelas si je ne paie pas les 350 euro lundi le problème c est que je suis en difficulté financière c est pour cela que je voulais payer à la fin du mois que dois je faire

Par TUT03

Bonjour

vous pouvez négocier avec le vendeur, verser ce que vous pouvez à la date prévue, y a t il un écrit pour ces délais de paiement ? et une facture pour les matelas ?

le vendeur ne peut pas rentrer chez vous sans votre autorisation et reprendre le matelas, il devra faire des démarches par écrit pour réclamer le paiement

Par Pfpixvu

J ai juste un bon de commande avec les paiement effectués mais j ai pas l adresse du vendeur

Par TUT03

si le bon de commande ne mentionne pas les coordonnées complètes de l'entreprise, ce sera difficile pour elle de faire des démarches officielles à votre égard et de démontrer que les matelas ont été vendus par eux

Par Pfpixvu

J aurai voulu faire un recommandé à l entreprise de matelas pour le délai de paiement mais aucune adresse j ai juste le numéro de portable de la dame du marché qui m à vendu les matelas elle vient demain je sais pas qoi faire j ai tout réglé il me reste 350 euros mais ayant déjà réglé 200 euros le janvier je me suis dit q uelle pouvait patienter jusqu'au 31 j ai des prélèvements je sais pas qoi faire est ce que je dois voir un avocat

Par Pfpixvu

Que dois je faire elle vient demain ds la journée

Par TUT03

personne n'a le droit de rentrer chez vous sans votre autorisation

en revanche, vous pouvez lui verser le montant dont vous pouvez disposer demain et négocier avec le vendeur , s'il refuse, il doit saisir la justice mais personne ne se fait justice seul

Par Pfpixvu

Elle vient chez moi directement à chaque fois et j'ai toujours réglé mais j'ai des dettes un loyer Je voulais juste un délai jusqu'au 31 c'est 550 euros le matelas et sur le papier quelle m'a donné il n'y a aucune adresse d'entreprise

Par Indigo

Bonjour Pfiyxvu

Lorsque vous indiquez :

"elle vient demain je sais pas quoi faire"

comme l'indique TUT03 : "cette personne n'a le droit de rentrer chez vous sans votre autorisation »

Par conséquent, vous lui refusez l'entrée de votre domicile en lui indiquant que si elle insiste, vous appellerez les Forces de l'Ordre et leur direz que, compte tenu de votre situation financière vous aviez indiqué à cette vendeuse que vous sollicitiez un délai jusqu'au 31 janvier pour vous acquitter des 350 euros restants.

pour info :

"les prestations de services effectuées pour un particulier et supérieures à 25 euros hors taxes donnent lieu à l'établissement d'une note, une sorte de facture simplifiée ».

cf.

<https://www.compte-pro.com/facturation-regles-et-obligations#la-facturation-est-elle-obligatoire>

Cordialement,

PS.

Lorsque vous indiquez :

"sur le papier quelle m'a donné il n'y a aucune adresse d'entreprise »

Mon propos n'engage que moi mais la personne concernée exerce un travail dissimulé.

Pour info :

Le travail dissimulé

Constitue ce délit, la dissimulation intentionnelle :

d'une activité exercée à titre indépendant, dans un but lucratif et en violation des obligations commerciales, fiscales ou sociales (non immatriculation au registre du commerce et des sociétés, au répertoire des métiers, absence de déclaration auprès de l'URSSAF, de la MSA et/ou auprès de l'administration fiscale, etc. ;

Cette situation peut notamment résulter de la non-déclaration d'une partie de son chiffre d'affaires ou de ses revenus ou de la continuation d'activité après avoir été radié par les organismes de protection sociale en application de l'article L. 613-4 du code de la Sécurité Sociale.

Par Pfiyxvu

La semaine dernière le 5 janvier je devais lui donner 550 euros d'un coup j'ai eu un problème dès prélèvement le loyer etc je lui ai téléphoné pour lui expliquer le problème elle me dit que son patron refuse et qu'il va lui-même venir chercher le matelas il me restait 200 euros sur mon compte je lui ai donné et elle les a acceptés condition que le 16 aujourd'hui je donne le reste malheureusement je ne l'ai pas vu aller me dire j'aurais pas dû acheter ces matelas mais j'ai emménagé il y a pas longtemps et il fallait des matelas pour mes enfants étant fiche banque de France je n'ai pas le droit

au crédit donc quand j ai vu les pancartes de ventes de matelas sur le marché paiement en plusieurs j ai cru m en sortir désolé de déranger le forum mais je pense trop à sa venue

Par TUT03

c'est juste une commerçante, pas un tueur à gage !

les réponses vous ont été données

vous devriez vous faire aider plus globalement par une assistante sociale ou le CCAS de votre commune

Par Indigo

Bonjour Pfpixvu,

Lorsque vous indiquez :

"désolé de déranger le forum mais je pense trop à sa venue »

il me semble que certains forums ont pour but d'aider celles et ceux qui ne savent pas comment procéder lorsqu'ils sont confrontés à un litige ; sauf erreur de ma part Forum-juridique est fait pour ça.

Pour le reste, lorsque je vous indiquais :

"Par conséquent, vous lui refusez l'entrée de votre domicile en lui indiquant que si elle insiste, vous appellerez les Forces de l'Ordre et leur direz que, compte tenu de votre situation financière vous aviez indiqué à cette vendeuse que vous sollicitiez un délai jusqu'au 31 janvier pour vous acquittez des 350 euros restants".

vous pouvez également ne pas lui répondre si elle sonne à votre porte.

Bon courage.

Cordialement,

Par Pfpixvu

Merci de votre conseil mais j ai appelé l association des consommateurs mais malheureusement je dois la laisser reprendre le matelas de plus je viens de l avoir au téléphone et elle refuse le délai merci quand meme

Par Indigo

lorsque vous indiquez :

"malheureusement je dois la laisser reprendre le matelas »

que devient l'acompte que vous avez réglé ?

Si elle refuse le délai, elle ne doit pas pour autant refuser de vous rembourser cet acompte.

Je ne suis pas à votre place, mais je rappellerai cette vendeuse pour le lui demander.

Autrement dit, c'est donnant donnant.

Cordialement,